

9^{ème} RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT 18 – 19 septembre 2013, Trondheim, Norvège

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRES

1. Ouverture de la réunion

Le Président du Comité permanent ouvrira la réunion à 9h00. Le Secrétariat sera invité à faire part de remarques préliminaires.

2. Révision et adoption du Règlement intérieur

Une version révisée du Règlement intérieur (Doc StC 9.4) préparée par le Secrétariat sera soumise au Comité permanent pour examen et adoption.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour (Doc. StC 9.1 Rév. 2) et le programme (Doc. StC 9.2 Rév. 1) provisoires seront proposés pour adoption. Les points de l'ordre du jour à discuter au titre du point 20 « Questions diverses » seront identifiés. Le besoin éventuel de sessions closes sera également identifié.

4. Allocution de bienvenue et admission des observateurs

Le Président communiquera oralement aux membres les noms des Parties non-membres du Comité, des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales représentées à cette réunion.

5. Adoption du compte rendu de la 8^{ème} réunion du Comité permanent

L'avant-projet de compte rendu de la 8^{ème} réunion du Comité permanent (Doc. StC 9.5) sera soumis à la réunion pour examen et adoption.

6. Rapports

a. Membres du Comité permanent et observateurs des Parties

Les membres du Comité permanent et les observateurs des Parties seront invités à présenter leur rapport sur les progrès concernant l'adhésion à l'AEWA des États de l'aire de répartition de leur région, la mise en œuvre de l'Accord, les activités relatives à l'Accord, ainsi que tout fait nouveau au sein de leur région/organisation et pertinent pour l'Accord. Lors de la préparation de leurs rapports, les membres régionaux sont invités à se référer au document intitulé « Guidelines for reports submitted by the Regional Members to Meetings of the AEWA Standing Committee » (Ligne directrice pour les rapports soumis par les membres régionaux aux réunions du Comité permanent de l'AEWA) disponible sur : http://www.unep-aewa.org/meetings/en/stc_meetings/guidelines_report_regional_members_stc.pdf Les rapports doivent être soumis au Secrétariat PNUE/AEWA au plus tard huit jours avant la réunion du Comité permanent.

b. Comité technique

Le Président du Comité technique fera rapport des résultats de la 11^{ème} réunion du Comité technique et éventuellement d'autres activités du Comité technique depuis la dernière réunion du Comité permanent.

c. Dépositaire

Le représentant du Dépositaire présentera à la Réunion les dernières informations sur l'adhésion des États de l'aire de répartition de l'Accord (Doc. StC 9.6).

d. Secrétariat

Le Secrétariat présentera le rapport de ses activités (Doc. StC 9.7).

e. Autres observateurs

Les représentants des observateurs autres que les observateurs des Parties auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de présenter des activités concernant la mise en œuvre de l'Accord.

7. Préparation de la 6^{ème} session ordinaire de la Réunion des Parties et célébration du 20^{ème} anniversaire de l'AEWA

Le Secrétariat présentera oralement les progrès réalisés concernant la préparation logistique et l'organisation de la MOP6, et soulignera les points nécessitant l'avis du Comité permanent, dont une décision sur le lieu de réunion. Le représentant du Gouvernement de l'Islande sera invité à présenter les modalités proposées pour l'hébergement de MOP6, si l'offre est acceptée. Le Comité permanent sera appelé à commenter, demander toute précision éventuelle et prendre une décision quant à l'offre du Gouvernement islandais d'accueillir la MOP6. Le Secrétariat présentera également quelques idées préliminaires relatives à la célébration du 20^{ème} anniversaire de l'AEWA lors de la MOP6 (Doc. StC 9.8). La réunion sera appelée à prendre note et à fournir des conseils le cas échéant. Le Secrétariat présentera également une analyse des questionnaires remplis par les participants de la MOP5, visant à évaluer le degré de satisfaction vis-à-vis des différents aspects de l'organisation de la session (Doc. StC 9.9). La réunion sera appelée à prendre note de l'analyse et à en tirer les leçons, le cas échéant, en vue de l'organisation des futures sessions de la MOP.

8. Central Asian Flyway (Voie de migration d'Asie centrale) et éventuels amendements afférents aux annexes de l'Accord

Les résultats préliminaires de l'analyse des implications d'une extension du champ d'application de l'AEWA afin d'intégrer le Plan d'action de la voie de migration d'Asie centrale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats seront présentés par le consultant chargé de cette analyse. Le Comité permanent sera appelé à se prononcer sur l'analyse et apporter des conseils, le cas échéant, sur sa poursuite et sa finalisation.

9. Contribution du Comité permanent à la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA

Le Comité permanent sera appelé à envisager le soutien à la mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité permanent de la MOP5 sur les « Avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA » (AEWA/MOP 5.11).

10. Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats en Afrique

Le Secrétariat présentera un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative africaine depuis la MOP5 (Doc. StC 9.10). Les représentants de l'Unité de soutien technique, mise à disposition par la France, présenteront les activités de l'Unité depuis sa création. La réunion sera invitée à commenter les progrès réalisés et à fournir des conseils et un appui approprié à la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative.

11. Rapports nationaux et procédure de rapport en ligne

Un format révisé pour le cycle de rapports nationaux à la MOP6, préparé par le Comité technique, sera soumis au Comité permanent pour approbation (Doc. StC 9.11). Le Secrétariat présentera les progrès accomplis dans le développement du Système de rapport en ligne. La réunion sera appelée à prendre note du rapport et à le commenter, le cas échéant.

12. Procédure d'évaluation de la mise en œuvre

Le Secrétariat présentera une mise à jour des progrès réalisés dans le traitement des cas actuellement ouverts (Doc. StC 9.12). La réunion sera invitée à prendre note du rapport et à faire des recommandations, si approprié. Le Secrétariat présentera également d'éventuels nouveaux cas soumis à examen selon la procédure IRP. La réunion sera invitée à prendre des décisions sur la façon de procéder pour de tels cas.

13. Révision du mode opératoire du Fonds de petites subventions de l'AEWA

Une révision du mode opératoire du Fonds de petites subventions de l'AEWA proposé par le Secrétariat sera soumise au Comité permanent pour approbation (Doc. StC 9.13).

14. Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication

Le Secrétariat présentera le processus de révision de la Stratégie de communication de l'AEWA (Doc. StC 9.14). La réunion sera invitée à prendre note et à apporter des conseils, le cas échéant. Le Secrétariat présentera également les rôles et responsabilités attendus des Points focaux nationaux en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) nommés conformément à la Res. 5.5 (Doc. StC 9.15). La réunion sera invitée à examiner et approuver le document.

15. Nouvelle traduction en langue arabe du texte de l'Accord

Le Secrétariat présentera l'avancement de la révision de la traduction en langue arabe du texte de l'Accord.

16. Plans d'action internationaux par espèce (ISSAPs) et Plan de gestion international par espèce (ISSMP)

Le Secrétariat présentera les progrès réalisés dans la coordination des Plans d'action internationaux par espèce (ISSAPs) et du Plan de gestion international par espèce (ISSMP) ainsi que dans le développement de nouveaux plans (Doc. StC 9.16). L'avant-projet de l'ISSAP pour le Bec-en-sabot du Nil (Doc. StC 9.17) sera soumis à la réunion pour adoption préliminaire par le Comité permanent. Une mise à jour sur la révision en cours de l'ISSAP pour l'Oie naine sera fournie au Comité permanent.

17. Collaboration de l'AEWA avec d'autres organismes et participation à des processus pertinents

a. Structure future et stratégies de la CMS et de la Famille CMS

Le Secrétariat de la CMS présentera un rapport sur le développement du nouveau Plan stratégique pour la conservation des espèces migratrices développé dans le cadre de la CMS, et sa participation au processus (Doc. StC 9.19). Le Comité permanent sera invité à envisager une plus ample implication de l'AEWA dans l'élaboration du Plan stratégique. Les Secrétariats PNUE/CMS et/ou PNUE /AEWA présenteront également un rapport sur la mise en œuvre des activités figurant à l'annexe 1 de la Résolution CMS 10.9 et concernant l'AEWA. La réunion sera invitée à examiner comment l'AEWA, et plus particulièrement son Comité permanent, pourrait contribuer davantage à la mise en œuvre de la Rés. 10.9. de la CMS.

b. Autres organismes et processus

Le Secrétariat présentera les progrès accomplis dans la collaboration et les synergies avec d'autres organismes et processus. La réunion sera invitée à prendre note de ce rapport et à le commenter, le cas échéant.

18. Questions administratives et financières

a. Execution des budgets 2009-2012 et 2013-2015

Le Secrétariat présentera les recettes et les dépenses pour les périodes 2009-2012 et 2013-2015 (Doc. StC 9.20). La réunion sera invitée à prendre note de ce rapport et à le commenter, le cas échéant.

b. « Migratory Species Champion Programme »

Le Secrétariat présentera le concept du « Migratory Species Champion Programme » (Doc. StC 9.21). Le Comité permanent sera appelé à examiner l'applicabilité de l'approche à l'AEWA et à approuver le concept, le cas échéant.

c. Questions relatives à l'administration et au personnel

Le Secrétariat présentera les questions relatives à l'administration et au personnel depuis la MOP5 (Doc. StC 9.20). La réunion sera invitée à prendre note du rapport et à le commenter, le cas échéant. Le Secrétariat PNUE/CMS présentera les progrès réalisés dans le recrutement du Secrétaire exécutif de l'AEWA, et fera une proposition quant à sa finalisation (Doc. StC 9.22). Le Comité permanent sera appelé à approuver la proposition du Secrétariat PNUE/CMS ou à convenir d'une autre option.

19. Date et lieu de la 10^{ème} réunion du Comité permanent

Le Secrétariat a provisoirement identifié la mi-mars 2015 comme date appropriée pour la tenue de la 10^{ème} réunion du Comité permanent, compte tenu des préparatifs de la MOP6. La réunion sera invitée à examiner cette proposition. Les éventuelles offres d'accueil de la réunion seront également examinées.

20. Questions diverses

21. Clôture de la réunion

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

Mercredi 18 septembre 2013

Session du matin, 09h00-12h30

1. Ouverture de la réunion
2. Révision et adoption du Règlement intérieur
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
4. Allocution de bienvenue et admission des observateurs
5. Adoption du compte rendu de la 8^{ème} réunion du Comité permanent
7. Préparation de la 6^{ème} session ordinaire de la Réunion des Parties et célébration du 20^{ème} anniversaire de l'AEWA
8. Central Asian Flyway (Voie de migration d'Asie centrale) et éventuels amendements afférents aux annexes de l'Accord
10. Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats en Afrique

Pause déjeuner, 12h30-14h30

Session de l'après-midi, 14h30-18h00

- 18.a Exécution des budgets 2009-2012 et 2013-2015
- 18.b « Migratory Species Champion Programme »
- 18.c Questions relatives à l'administration et au personnel
- 17.a Structure future et stratégies de la CMS et de la Famille CMS
11. Rapports nationaux et procédure de rapport en ligne
16. Plans d'action internationaux par espèce (ISSAPs) et Plan de gestion international par espèce (ISSMP)

Jeudi 19 septembre 2013

Session du matin, 09h00-12h30

- 6.a Rapport des membres du Comité permanent et observateurs des Parties
- 6.b Rapport du Comité technique
- 6.c Rapport du Dépositaire
- 6.d Rapport du Secrétariat

6.e Rapports des autres observateurs

9. Contribution du Comité permanent à la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA

12. Procédure d'évaluation de la mise en œuvre

14. Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication

Pause déjeuner, 12h30-14h30

Session de l'après-midi, 14h30-18h00

13. Révision du mode opératoire du Fonds de petites subventions de l'AEWA

15. Nouvelle traduction en langue arabe du texte de l'Accord

17. b Collaboration de l'AEWA avec d'autres organismes et processus

19. Date et lieu de la 10^{ème} réunion du Comité permanent

20. Questions diverses

21. Clôture de la réunion